

Revue éditée par :

GénéaCorrèze

Rédaction

Solange Barry
Danielle Combes
Maurice Druliolle
Jean-Pierre Lacroix
Alain Maury
Jean-françois Monteil
Anne Rasmusen

Comité de lecture

Anne-Marie Longeot
Jacqueline Roux

Conception, mise en pages

Danielle Combes

Photographies

Solange Barry
Daniel Clément

Impression

Repro19

34 av Charles de Gaulle 19000 TULLE

Sommaire du n°2

Août 2010

La Vie de l'association

- Compte rendu A.G P 03 - 07
- Nos manifestations P 62
- Réunions, permanences (en fin de revue)

Articles

- Une cloche payée au marc la livre P 08 – 09
- Sépultures dans les églises P 10
- Plaque dans l'église de Compans P 11
- Clin d'œil récréatif P 12
- Le colonel Monteil P 13 – 40
- Descendance de Reymond Chaunu P 41 – 54
- A lire P 64

Entraide

- Revue de presse P 55 - 61
- Ajoûts et corrections P 63

Arbre monopage

**Ascendance de
Isabelle Seaux
fille de notre
adhérent T 492**

SEAUX
André
Mécanicien
° 9 oct 1939
Brive Correze Limou.

SEAUX
Isabelle
° 29 août 1968
L'Hay les Roses Val.

x 15 nov 1965 Fonten.
FROMNTEIL
Josette
Opticienne
° 1 nov 1938
Paris Ile de France

SEAUX
Marcel
Policier
° 16 sept 1909
Veix
† 2 sept 1980
Brive

x 17 août 1935 Beys.
CHABAT
Mélanie
Couturière
° 28 oct 1907
Beysсенac
† 2 jan 1967
Clermont Ferrand

FROMNTEIL
Joseph
Boucher
° 3 août 1905
Pradines Correze .
† 4 avr 1992
Lagraulière Correze .

x 22 nov 1937 Le Per.
DUPUY
Marcelle
Caissière
° 24 avr 1919
Paris
† 6 juin 1995
Le Perreux Val de Ma

GUILLOT
Joanny Marius

CEAUX
Léonarde Émilie
Femme de Ménage
° 3 août 1889
Naves
† 6 avr 1962
Reuil Malmaison

CHABAT
Jean Louis
Cultivateur
° 11 juil 1868
Beysсенac
† 8 avr 1951
Beysсенac

x 29 août 1895 Beysсенac
DEVAUX
Marie
Cultivatrice
° 7 fév 1878
Beysсенac
† 24 fév 1963
Beysсенac

FROMNTEIL
Pierre
Cultivateur Hiver:Terrassem.
° 16 mai 1871
Lestard Correze Limousin
† 15 juin 1946
Pradines Correze Limousin -

BORDES
Marie
Cultivatrice,Nourrice
° 22 déc 1874
Viam Correze Limousin
† 7 oct 1945
Pradines Correze Limousin -

DUPUY
Jean Pierre
Maitre D'Hotel,Mercier
° 27 mars 1880
St Martial
† 8 fév 1958
Le Perreux

x 19 oct 1918 Nogent sur .
MARELLI
Germaine
Contrôleuse,Bonnetière
° 30 jan 1898
Paris
† 19 déc 1942
Le Perreux

GUILLOT Jean Marie

GOUTTE Anne

SCEAUX Leonard
Cultivateur
° 7 avr 1858 St Priest de Gi.
† 30 mai 1940 Chamboulive

MADELMONT Marguerite
° 8 fév 1863 Naves
† 12 fév 1906 Lestard

CHABAT Jean Baptiste
Cultivateur
° 13 juil 1818 Bonneval
† 3 août 1877 Beysсенac
x 18 juin 1861 Beysсенac

QUEYRAUD Izabeau
° 5 fév 1842 Beysсенac

DEVAUX Aubin
Cultivateur
° 24 jan 1835 Beysсенac

x 24 août 1862 Beysсенac
GERAUX Marguerite
° 1 juil 1843 Beysсенac

8-FROMONTEIL François
Cultivateur
° 24 mai 1840 Veix
† 11 juin 1899 Pradines
x 21 oct 1867 Lestard

9-COMBASTEL Jeanne
Cultivatrice
° 9 juil 1843 Lestard
† 20 mai 1897 Pradines

10-BORDES Leonard
Meunier,Cultivateur
° 11 août 1834 Viam Correze
† 21 jan 1881 Viam Correze
x 15 mai 1871 Viam Correze

11-FAUGERAS Françoise
° 12 avr 1838 St Yriex le De.

12-DUPUIS Pierre
Cultivateur,Journalier
° 15 juil 1841 Millac Vienne
† 27 avr 1927 Peyrat de Be.
x 26 jan 1864 St Barbant

13-SAVARD Marie
Servante
° 22 oct 1846 St Martial Hau.
† 27 déc 1917 St Martial Ha.

14-MARELLI Maurice Herme.
° 12 avr 1874 Musignano Ita.
† 1 jan 1919
x 12 sept 1903 Le Raincy

15-DEBERNARD Luce Jean.
Ouvreuse,Couturière
° 13 avr 1878 La Chapelle .
† 21 jan 1955 Leperreux O

LA VIE DE *GénéaCorrèze*

Compte-rendu de l'Assemblée Générale

Notre Assemblée Générale s'est tenue le samedi 24 avril 2010 au restaurant « VERNAT » situé dans le bourg de Favars en présence d'une trentaine de personnes.

Durant la matinée le compte-rendu administratif de l'année écoulée, et les objectifs et prévisions pour l'année en cours ont été présentés par Madame Danielle Combes, présidente (pour le rapport moral) et par Mme Bernadette Kaddour, trésorière (pour le rapport financier).

- Rapport moral :

- Nous avons terminé l'année 2009 avec 263 adhérents, ce qui indique une stabilité par rapport à l'année précédente et nous permet d'être confiant pour l'avenir, de nombreuses associations voient le nombre de leurs adhérents diminuer sans doute le changement d'habitudes dû aux mises en ligne de nombreuses Archives départementales.

A ce jour nous sommes à 210 adhérents, dont 84 (avec bulletin téléchargeable) nous constatons la progression de la demande du bulletin téléchargeable, et le paiement par « PAYPAL ».

- Le nombre des consultations de notre site Internet a très fortement augmenté, **plus de 58 000 connexions par mois**. En 2009 nous étions à 31 000, et en 2007 à 15 000.

- Les permanences des vendredis après-midi sont fréquentées très irrégulièrement ce qui s'explique certainement par la mise en ligne de toutes les communes et paroisses corréziennes par les AD.

Cette mise en ligne complète de l'état-civil permet à nos adhérents de faire des relevés systématiques à domicile et ainsi d'alimenter notre base de données.

Plusieurs d'entre eux ont pris en charge des relevés de notaires, soit des répertoires, soit des minutes ou du contrôle des actes, ces relevés sont très importants, les actes notariés ne seront pas mis en ligne donc inaccessibles aux adhérents éloignés.

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous signaler les erreurs dans nos bases (soit de date, soit d'interprétation) ainsi que les filiations retrouvées « par des chemins détournés » ce qui nous permet de rendre cette base de plus en plus riche et fiable.

Vous nous signalez également les pages manquantes dans les registres sur internet, nous répercutons ces informations auprès des A.D qui vérifient et le cas échéant effectuent très rapidement une numérisation et mise en ligne complémentaire, nous profitons de cette occasion pour les en remercier.

Cette année nous avons permis l'accès à 206 000 actes de mariages, 131 000 actes naissances et 86 000 actes de décès ainsi qu'à plus de 8000 actes notariés

Pour les utilisateurs de Généabank, nous remettrons le compteur à zéro et redistribuerons les points au mois de mai (18500 points ont été distribués en 2009)

Bibliothèque : nous avons fait l'acquisition de quelques nouveaux livres qui peuvent être consultés ou empruntés à notre local.

- **Manifestations généalogiques :** ° Nous étions présents :

- Au Congrès national de généalogie de la fédération à Marne la Vallée du 22 au 24 mai 2009, nous avons constaté une baisse de fréquentation (très beau temps et long week-end ? ou bien désintérêt pour les manifestations généalogiques ?)
 - A la médiathèque Intercommunale d'Ussel pour l'exposition « Mémoire » Alain Maury a présenté un exposé « mémoire et Généalogie »
 - A la foire du livre de Treignac, organisée par « Les Amis de Treignac » le 1^{er} mardi d'août 2009
 - Au 4ème forum des AGL à St JUNIEN du 26 au 27 septembre 2009
 - A la foire d'automne à MASSERET le 29 novembre 2009
 - A la fête des associations à TULLE septembre 2009
 - A la foire du livre à NAVES le 7 mars 2010 où nous avons présenté 2 panneaux sur la généalogie du cinéaste Eric Romer, natif de Tulle et récemment décédé.
 - Sans oublier le TELETHON à TULLE au mois de décembre 2009, ce qui a permis de nous faire connaître sur la ville.

- Objectifs 2010 :

Nous continuons les relevés systématiques de l'état-civil et essayons de développer ceux des actes notariés qui eux ne sont pas en ligne, sont en cours :

- AYEN Me Cegeral (1747-1788)
- Contrôle des actes de CORREZE plus un notaire de CORREZE.
- Répertoire de la confrérie d'YSSANDON (1670-1678)
- BEYNAT Maître Coste et Dussol
- SALON-LA-TOUR Maître Roume et Beneyton

En cours également le recensement nominatif de Cornil de 1906

- Manifestations 2010 :

- YTRAC dans le Cantal du 24 au 25 juillet 2010
- TREIGNAC, à la foire du livre le Mardi 3 Août 2010
- A la fête des associations à TULLE en septembre 2010

-Pour Infos :

En 2011 le congrès de généalogie se tiendra à ROUBAIX du 3 au 5 juin et aura pour thème « Le monde du travail ». décision en temps voulu

Suite à la question d'un adhérent sur l'obtention d'un reçu pour déduction fiscale , nous allons étudier la possibilité de faire une demande « d'utilité publique » auprès de la Direction des Impôts et se renseigner sur la légalité d'un tel reçu alors que nous proposons une contrepartie a la somme versée (bulletin et base en ligne)

Ré-élection à l'unanimité au CA des personnes à renouveler :

-
 ° Mr Floucaud de la Penardille, Mme Anne-Marie Longeot, Mr Gilles Quincy, Mr Alain Rives, Mme Jacqueline Roux, Mr Alain Sentier, Mr Jean Soulier.

Messieurs Olivier Bersillon et Gabriel Dubois ont présenté leur candidature et ont été élus à l'unanimité, nous les en remercions.

Ce rapport moral mis au vote, a été approuvé à l'unanimité.

- Rapport financier :

Bernadette Kaddour nous présente en détail les comptes de l'année 2009

TABLEAU RACAPITULATIF

RECETTES 2009		DEPENSES 2009	
Cotisations, Subventions et recettes diverses	7 330.00	Achats matériels	1 344.00
		Bulletin	2 227.84
		Frais de gestion	2 842.75
		Participation manifestations	838.84
		Documentation	277.60
TOTAL	7 330.00	TOTAL	7531.03

Un barème pour remboursement de frais de parcours des déplacements pour les manifestations par les bénévoles va être mis en place. (barème officiel du ministère des finances fixant le prix du kilomètre pour les associations.

Mrs Georges Bouysse et André Lachaud seront les commissaires aux comptes pour l'année 2010.

- Ce rapport financier mis au vote, est approuvé à l'unanimité.

- RAPPEL :

Compte tenu des coûts d'impression et d'envoi ainsi que du temps passé à sa réalisation nous avons décidé de continuer à ne faire que 3 BULLETINS par an .

Le règlement des cotisations par « Paypal » fonctionne bien, de plus en plus d'adhérents s'en servent , continuez à l'utiliser cela facilite le travail administratif .

Les cotisations restent les mêmes : 32€ pour l'année avec 3 bulletins papier, et 22€ pour les 3 bulletins téléchargeables.

Les cotisations sont payables pour l'année civile dès le début de la nouvelle année.

Le conseil d'administration a élu le nouveau bureau :

- °Présidente : Mme Danielle Combes
- °Vice-président : Mr Alain Maury
- °Trésorière : Mme Bernadette Kaddour
- °Trésorier adjoint : Mr Jean-Pierre Bach
- °Secrétaire : Mme Solange Barry
- °Secrétaire adjointe : Mme Madeleine Bassinet-Dejoie
- °Secrétaire adjointe : Mme Anne-Marie Longeot
- °Mr Gabriel Dubois

Membres du Conseil d'Administration :

- Danielle Combes, présidente
- Jean-Pierre Bach, trésorier adjoint
- Solange Barry, secrétaire
- Madeleine Bassinet-Dejoie, secrétaire adjointe
- Simone Béril
- Olivier Bersillon
- Isabelle Desmaison
- Gabriel Dubois
- Michel Floucaud de la Pénardille
- Bernadette Kaddour, trésorière
- Anne-Marie Longeot, secrétaire adjointe
- Alain Maury, vice-président
- Gilles Quincy
- Alain Rives
- Jacqueline Roux
- Alain Sentier
- Jean Soulier
- Pierre Terrade

L'après-midi les adhérents étaient invités à visiter le « Musée des Armes » de Tulle, visite commentée par un membre de « l'Association de l'armement de Tulle » Mr Marthon, visite très appréciée.



De gauche à droite : Alain Maury, vice-président, Danielle Combes, présidente, Bernadette Kaddour, trésorière, Solange Barry, secrétaire.



Au restaurant

Réponses aux questions posées lors de l'assemblée

- Demande de reconnaissance de l'utilité publique de l'association :

Nous remercions M. Jean Soulier qui nous a transmis les renseignements relatifs à cette demande.

lors la réunion de bureau du 07 juin les membres participants ont décidé de ne pas y donner suite. Le seul avantage que cela pourrait nous apporter est la possibilité d'établir un reçu pour :

- déduction fiscale (question également soulevée lors de l'assemblée)

Une nouvelle fois nous avons demandé à l'inspecteur des impôts quel était notre bon droit : il nous rappelle que cette déduction fiscale est liée à un « DON »

Un « don » ne doit pas avoir de contrepartie, or notre cotisation n'en n'est pas un mais une adhésion à un service (bulletin, site internet etc..)

M. Druliolle nous a fait une suggestion que nous retenons concernant l'indication claire sur notre site des avantages liés aux adhésions

Ex. vous êtes adhérents voilà ce que vous avez en plus par rapport aux recherches des non adhérents. Dès que possible le site sera modifié en conséquence.

Une cloche payée au marc la livre

Maurice Druliolle

Le 27/08/1775, avant midi, le peuple de Saint-Mexant a été assemblé devant l'église au son de la grosse cloche. C'est une pièce de la liasse référencée C 199 aux A.D. de la Corrèze qui nous l'apprend. Ce document nous donne d'abord les noms de ceux qui <<composent la majeure et saine partye des ha(bita)nts et propriétaires de la d(ite) parr(oisse) de St.Mexant>> et on sait aussi, par un autre document, qu'ils représentent <<plus que de la moitié de la taille>>. Martial Moulzac est <<collecteur porte rolle>> pour cette année 1775. Ils sont tous là, les nommés et les anonymes et ils ont, nous dit-on, <<unaniment et de commun accord arreté et délibéré ce qu'il suit>> .

<< C'est à savoir que attendu que depuis dix huit ans ou environ la petite cloche propre pour assembler le peuple au son d'ycelle pour assister aux offices divins, et surtout à la messe, a resté dans l'église de la d(ite) parr(oisse) felée, dont la corde d'ycelle pandoit proche la Ste.Table et que pendant ce delay plusieurs habitans ont manqué la messe par le deffaut de la d(ite) cloche. C'est pourquoy les d(its) délibérants ont arreté qu'il estoit absolument nécessaire de la faire refondre>>

Après dix huit ans il y avait donc urgence !! En effet la cloche est déjà refondue. On sait par un autre document que la décision a été prise le 30/08/1774. Elle se trouve chez le sieur Tramond à Naves et elle y restera jusqu'à ce que la facture de la refonte soit payée au fondeur, le sieur Martin. << la façon ou le métal qu'on a été obligé d'y ajouter montent deux cent soixante une livres cinq sols>> Avant de dire à tous, qui, et comment on va payer il est expliqué que c'est une bonne affaire car on a profité de la refonte d'une cloche de Naves et d'une autre des Angles.

C' est peut-être cher mais on a évité pire !

Le sieur Pierre Chomeil de la Chassaigne juge de la Chapelle Geneste et autres lieux, habitant du bourg de Saint-Mexant est << constitué procureur général et spécial>> pour cette affaire. Il est chargé d'intervenir auprès de l'intendant du Limousin pour << le supplier de vouloir bien commetre et députer un commissaires de la ville de Brive ou autre lieu tel qu'il plaira à sa Grandeur, pour être procédé à une cotisation au marc la livre du principal de la taille de chaques propriétaires, (.....) jusques et concurance de la somme de deux cent soixante une livres cinq sols>>.

Par l'expression « chaque propriétaire » il faut probablement comprendre ceux des habitants qui sont soumis à la taille, nobles, membres du clergé, et d'autres privilégiés, bien que propriétaires en sont exemptés.

Suivent ensuite dans le document les conditions du recouvrement et le suivi qui en sera fait.

On ne sait pas si le recouvrement a été facile ou non pour Martial Moulzac, les collecteurs étaient désignés à tour de rôle sur une liste des contribuables et ils étaient chargés de faire rentrer l'impôt. C'était un travail supplémentaire, pas facile et pécuniairement risqué puisque les collecteurs étaient responsables sur leurs propres biens du bon encaissement de l'imposition.

Mais que signifie « une cotisation au marc la livre du principal de la taille » ?

La taille était, avant 1789, l'impôt direct principal payé annuellement au roi par la population. Les nobles, le clergé, des privilégiés, certaines villes en étaient exemptés. Il pesait surtout sur la paysannerie.

Comment on calculait cet impôt ?

Pour faire simple on peut dire que aujourd'hui chacun paie en fonction de ses revenus et que l'état dispose du total des sommes ainsi assemblées. Sous l'ancien régime on part de l'autre bout de la chaîne : le roi décide de la somme dont il a besoin et on va diviser cette somme entre les 32

généralités du royaume. Chaque intendant sait ainsi ce qu'il doit collecter, à lui de répartir la charge sur chaque contribuable.

Comment faire ? et comment ne pas être trop injuste ?

Au XVIII^e siècle ces questions-là, les intendants de la généralité du Limousin, Tourny et Turgot, se les sont certainement posées et ils ont apporté des solutions novatrices qui vont aboutir à ce qu'on a appelé la « taille tarifée ».

Très schématiquement le principe est le suivant.

En premier ils font faire l'inventaire des revenus de chacun, chaque parcelle d'un domaine est décrite avec ce qu'elle contient ou produit, elle est mesurée, le nom du propriétaire et de l'exploitant sont relevés et le revenu supposé est mentionné. Le revenu total estimé de toutes les parcelles d'une propriété va servir de base au calcul de la taille à payer par son propriétaire ou (et) de son exploitant. Une évaluation est également faite pour les artisans commerçants et autres professions.

L'addition de ces données par paroisse puis pour toute la généralité fournissait à l'intendant une estimation des revenus. Le rapport entre ce montant et le total de la taille à recouvrer donnait la valeur ponctuelle du « *marc la livre* » c'est à dire combien il fallait payer pour chaque livre de revenu pour atteindre la somme souhaitée.

Par ce calcul, si on a déterminé que le « *marc la livre* » vaut 2 sols un propriétaire dont le revenu serait de 100 livres devrait payer 200 sols soit 10 livres.

Pour mémoire il faut 20 sols pour faire une livre et 12 deniers pour faire 1 sol.

Nous ne savons pas à combien a été évalué le « *marc la livre* » afin de rassembler les deux cent soixante et une livres cinq sols nécessaires pour que la petite cloche de Saint-Mexant rejoigne les autres dans le clocher, mais ce qui est certain c'est que cette « cotisation » ajoutait un maillon de plus à la longue et lourde chaîne des impôts de l'ancien régime.

Avec un peu de malice on pourrait imaginer que certains étaient aussi un peu tristes de perdre un bon alibi pour des arrivées tardives aux offices !

Reste une question pourquoi « *marc* » dans la formule « au *marc la livre* » ?

Aujourd'hui on parlerait de payer suivant un pourcentage ou une proportion des revenus mais pourquoi pas « au *marc l'euro* » ; alors ma proposition de réponse (qui n'est qu'une proposition) est la suivante : Le *marc* d'argent représentait la proportion ou la teneur en argent dans une monnaie ou un objet dit « en argent ». Le *marc* était pour l'argent ce que le carat est pour l'or.

Une chose est certaine si nous nous posons aujourd'hui des questions pour savoir ce que signifie « au *marc la livre* », les paroissiens de Saint-mexant réunis ce dimanche matin d'août 1775 ont, eux, tout de suite compris ce qui allait se passer !!

Les sépultures dans les églises

Maurice Druliolle

Découvrir dans les registres des sépultures de l'ancien régime que les inhumations dans les églises étaient courantes et nombreuses fait partie des surprises du néophyte en généalogie. La population était nombreuse, la mortalité parfois galopante et le sol des églises de nos paroisses, en général pas très vastes n'était pas extensible. Comment résoudre cette équation ?

Il se peut que la découverte faite dans l'église de Saint-Mexant en 1901 laisse entrevoir une solution . Voici ce que l'abbé P.L. BORDE a écrit pages 76 et 77 dans la monographie qu'il consacre à Saint-Mexant (1)

<<...Il est non moins certain que jadis on enterrait dans l'intérieur de l'église. C'est ce qui a été bien établi en 1901. En refaisant le pavé, on a constaté que tout le sous-sol est rempli d'ossements humains.

C'est à ce moment-là que nous avons fait deux découvertes dignes d'être notées.

Au milieu du sanctuaire, en face du tabernacle, nous avons trouvé les restes d'un prêtre dont la tête aux cheveux roux était bien conservée. Je me suis borné à prendre une partie de la bordure en argent de la chasuble violette qu'on lui avait donnée après sa mort.

Non loin de là, tout près de la porte de la sacristie, exactement où se trouve l'escalier de la chaire, a été faite une découverte beaucoup plus importante.

A un mètre au-dessous des fondements de l'église a été trouvé un monument funéraire dont voici la description.

Ce monument que d'aucuns depuis ont appelé four crématoire, avait une voûte véritable, soutenue par quatre murs bien bâtis, avec de forts belles pierres de taille. Il avait la forme d'un tombeau et les dimensions suivantes : 1m50 de large, 1m50 de profondeur et 2m50 de longueur.

Toutes les pierres de la voûte et des murs étaient noircies par la fumée, brûlées, calcinées et répandaient fortement l'odeur de brûlé comme les pierres d'une cheminée où le feu a été allumé pendant plusieurs années.

Au fond de ce monument funéraire, répandue sur toute la surface, on voyait une couche épaisse de dix centimètres de charbons, parfaitement conservés et au-dessus de ces charbons quelques restes d'ossements qui n'avaient pas été complètement consumés par le feu.

A quelle fin ce monument funéraire et à quelle époque remonte-t-il ? Il est impossible de le dire avec certitude.

Parmi les diverses hypothèses qui ont été faites – l'explication de ce monument a été étudiée, discutée dans plusieurs journaux ou bulletins scientifiques – la suivante me paraît la plus probable.

Ce monument funéraire aurait été la sépulture de lépreux ou de pestiférés dont l'église aurait autorisé la combustion, ce qui a pu très bien se produire durant l'épidémie de la grande peste du XV^{ème} siècle qui détruisit une partie de la ville de Tulle et des environs.>> (fin de citation)

Ce monument funéraire, comme le désigne l'abbé Borde servait-il seulement dans les périodes de mortalité intensive et avec autorisation de l'église ?

L'inhumation dans l'église n'était certainement pas gratuite, mais était probablement considérée aussi comme le lieu idéal pour que le défunt puisse bénéficier de toutes les messes et bénédictions dispensées à longueur d'année dans le sanctuaire, en somme << l'autoroute pour le paradis >>. Le manque de places disponibles aurait donc posé un double problème, pour l'âme des nouveaux défunts qui n'auraient pas de place et pour les revenus du curé.

La paroisse de Saint-Mexant avait-elle trouvé une solution à ce grave problème ?

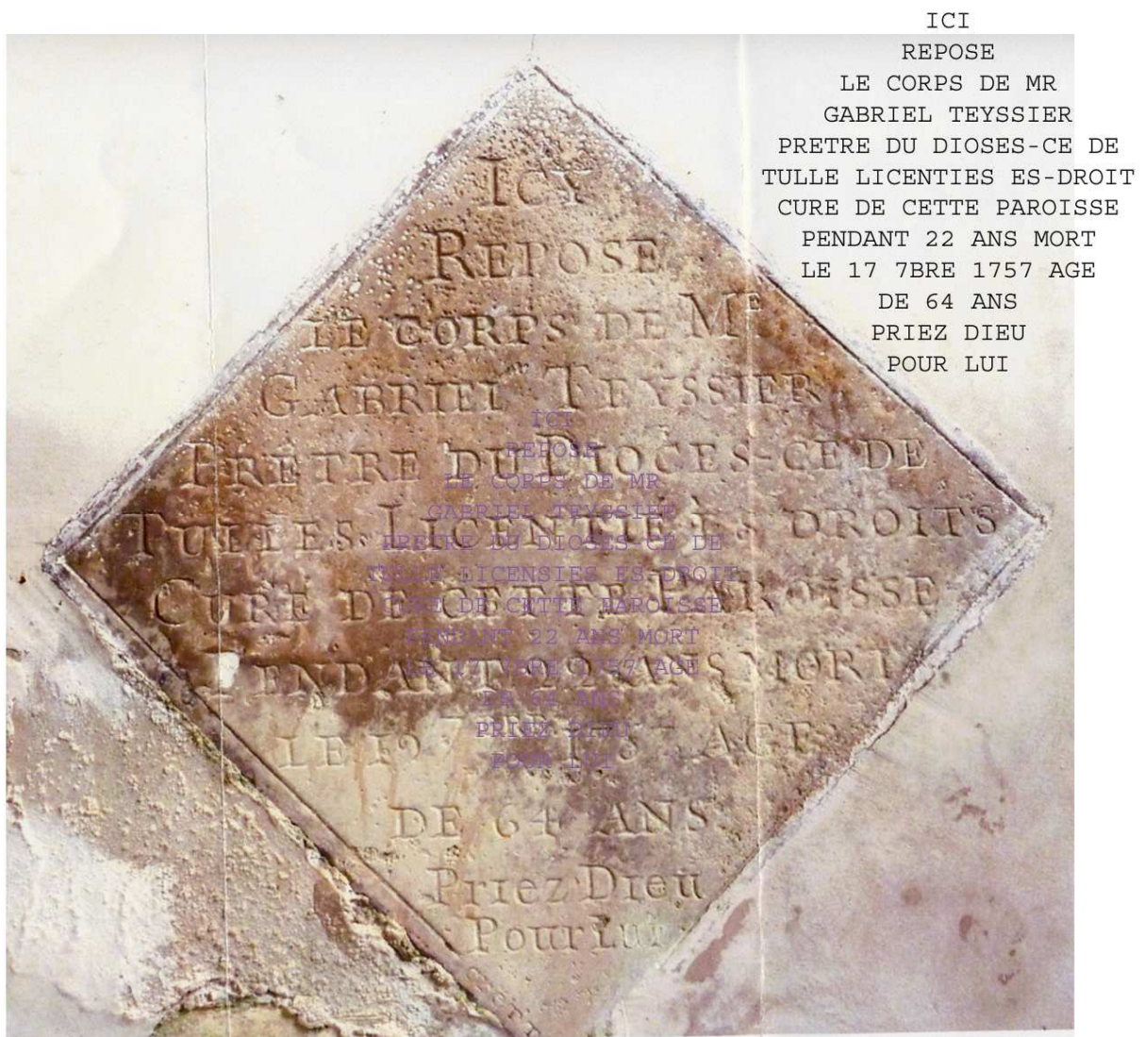
(1) Citation extraite de : Notice historique sur Saint-Mexant par l'abbé P.L. BORDE
Brive imprimerie catholique 1912

Référence de l'ouvrage aux A.D. de la Corrèze à Tulle : cote 8N 10

A propos de ces sépultures dans les églises

Nous avons reçu une demande de M. Daniel CLEMENT demeurant à Charny qui prépare une exposition sur les églises de son canton.

Il a été trouvé la plaque ci-dessous dans l'église de Compans (77)



M. Daniel CLEMENT a fait des vérifications ce prêtre n'a jamais été curé de Compans et n'y est pas décédé

Dans l'inventaire sommaire des AD de Corrèze il y a l'indication suivante : E 476 1719 - Résignation de Gabriel Teyssier prêtre de la communauté de St Julien, de la vicairie ou chapellenie « de Bouttier » desservie en l'église paroissiale St Etienne de Gimel.

Dans la liasse en 476 cet acte n'a pas été retrouvé.

Après vérifications Gabriel Teyssier n'est pas décédé à Gimel, ni à Tulle

Toutes informations sur ce prêtre seraient les bienvenues (geneacorreze@9online.fr) ou courrier à notre adresse